AC ENVIRONNEMENT
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

AGENCE NORD

Les Tertiales - 4 allée Pierre de Courbertin
59810 LESQUIN
Tel : 0372395311
Fax :

COORDONNÉES DESTINATAIRE

Société PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE
12 RUE JEAN-SANS-PEUR CS 20003 - CS 20003
59800 LILLE

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE



RÉFÉRENCE

Référence : 002Y6004085
A communiquer pour toute correspondance
Réalisé le : 03/01/2023
Reférence mandataire : ER098557

DÉSIGNATION DU BIEN

Tribunal d'Instance
45 RUE DU GRAND CHEMIN
59100 ROUBAIX

PROPRIÉTAIRE

Société PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE
12 RUE JEAN-SANS-PEUR CS 20003 - CS 20003
59800 LILLE

Diagnostics



Note de synthèse

Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante

Examen réalisé conformément à l'Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A et B contenant de l'amiante

ADRESSE DU BIEN

Adresse : 45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX

Référence client : ER098557

Rapport émis le : 03/01/2023

Désignation : Commerces - Tribunal d'Instance

SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs
- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Assurance
- A-5 - Commentaires et réserves
- A-6 - Locaux ou parties de locaux non visitées

B - Conditions de repérage
- B-1 - Documents sources
- B-2 - Objectif de la mission
- B-3 - Périmètre de la mission
- B-4 - Textes réglementaire

Plan de repérage technique
Reportage photographique
Etat de conservation des matériaux de la liste A

Documents

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité

A - Renseignements administratifs

A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX

Batiment : NC
Etage : NC
Références client : ER098557
N° de lot : Non communiqué - Non communiqué
Descriptif sommaire : Tribunal d'Instance

Date de construction ou permis de construire : En 2022
Fonction du bâtiment : Commerces

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
Société PRÉFECTURE
DE LA RÉGION HAUTS
DE FRANCE
12 RUE
JEAN-SANS-PEUR CS

Donneur d'ordre :
Société PRÉFECTURE
DE LA RÉGION HAUTS
DE FRANCE
12 RUE
JEAN-SANS-PEUR CS

Date commande : 03/01/2023
Date repérage : 03/01/2023
Représentant du donneur d'ordre : : LA RÉGION HAUTS DE FRANCE
Rapport émis le : 03/01/2023

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Société & Siret : AC Environnement - 44135591400298
Nom prénom : FOURMESTRAUX VIRGINIE
Certification n° : 8176086
Délivré le 20/02/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION – 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE



A-4 ASSURANCE

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A-5 COMMENTAIRE(S) ET RESERVE(S)

Dalle plastique
Présence d'un lino collé impossible de vérifier la présence de dalles dessous.

A-6 LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITES

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant

B - Condition de repérage

B-1 RAPPORTS PRÉCÉDEMENT RÉALISÉS

Date	Références	Principales conclusions
Sans objet	Sans objet	Sans objet

B-2 OBJECTIF DE LA MISSION

La prestation a pour objectif de réaliser l'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du code de la Santé Publique.
Cette prestation ne comprend aucun repérage de matériaux contenant de l'amiante.
Le présent rapport concerne l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, visible et accessible. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage accessible avec sondages destructifs.

B-3 PERIMETRE DE LA MISSION

Dans le cadre de cette mission, nous avons uniquement procédé à l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique nommés dans le dossier technique amiante ou dans le rapport de repérage.

B-4 TEXTES REGLEMENTAIRES

Décrêt 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à l'exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le Code de la Santé Publique.

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Décrêt 2010-1200 du 11 ocrobre 2010 pris en application de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R 1334-15 à 18, article R 1334-20, Articles R 1334-26 à 29 (Code de la Santé Publique).

C - SYNTHESE DE LA MISSION

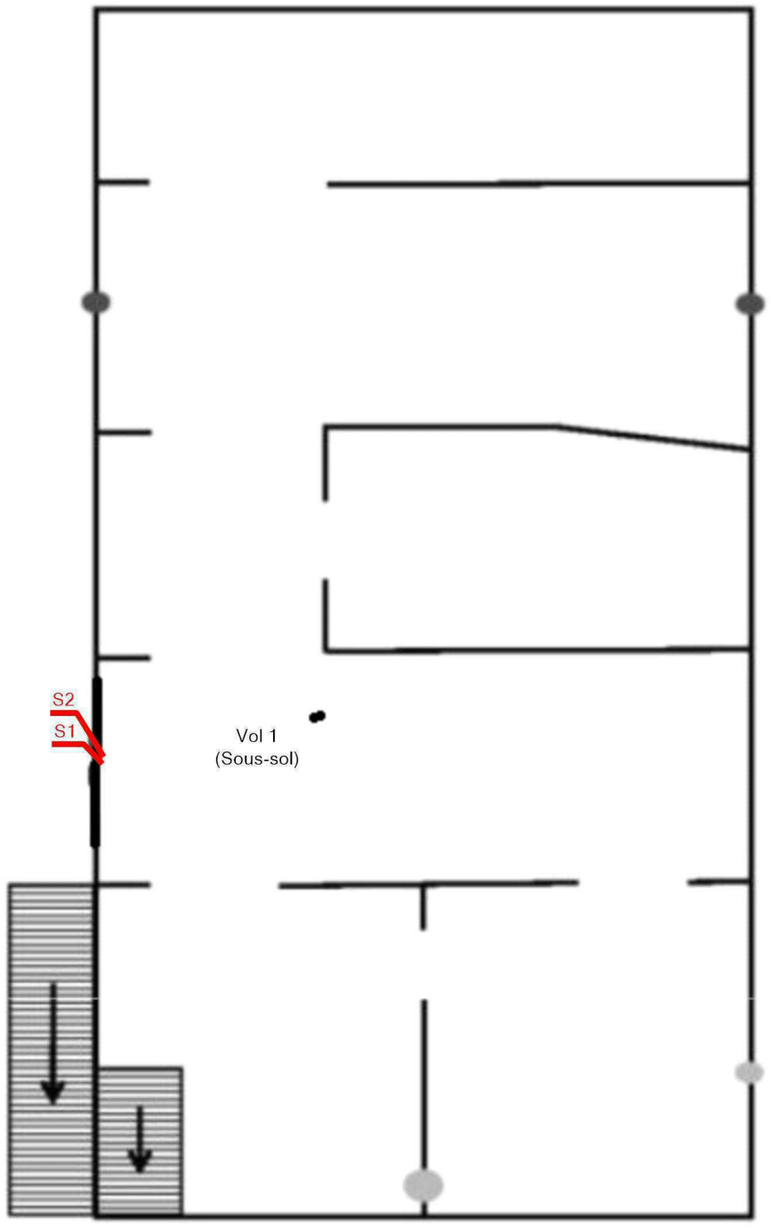
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	EC
3ème Etage							
Vol 3 (Palier)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S5		EP
Néant							
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Sous sol							
Vol 1 (Sous-sol)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit fluide non identifié	Conduit en fibres-ciment	B	S1		AC1
Vol 1 (Sous-sol)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit fluide non identifié	Conduit en fibres-ciment	B	S2		AC1
Sous sol 2							
Vol 2 (Local)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S3		AC1
Vol 2 (Local)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S4		AC1

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous sol	Sous sol - Plan de repérage - Actions menées
	Sous sol	Sous sol - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous sol	Sous sol - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Sous sol 2	Sous sol 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Sous sol 2	Sous sol 2 - MPCA Toutes catégories confondues
	Sous sol 2	Sous sol 2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	3ème Etage	3ème Etage - Plan de repérage - Actions menées
	3ème Etage	3ème Etage - MPCA Toutes catégories confondues
	3ème Etage	3ème Etage - MPCA Revêtement de sol

SOUS SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002Y6004085

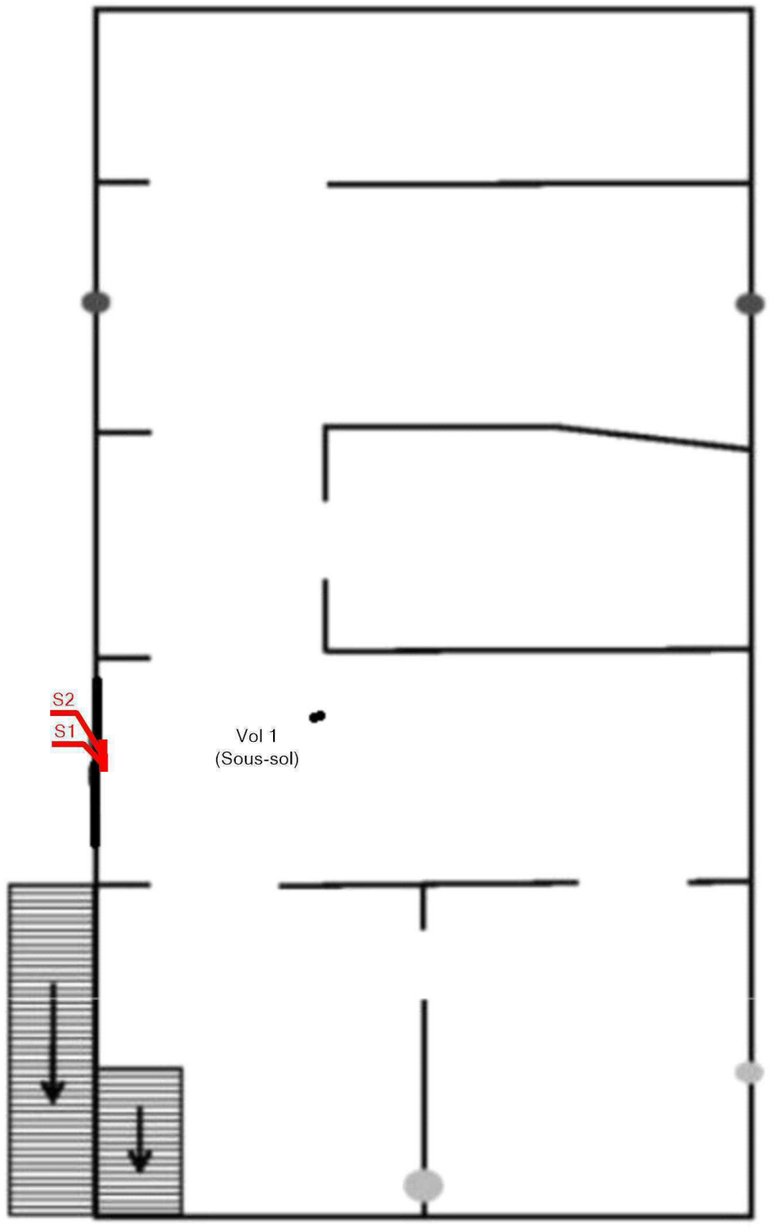


Légende	
S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

SOUS SOL - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002Y6004085

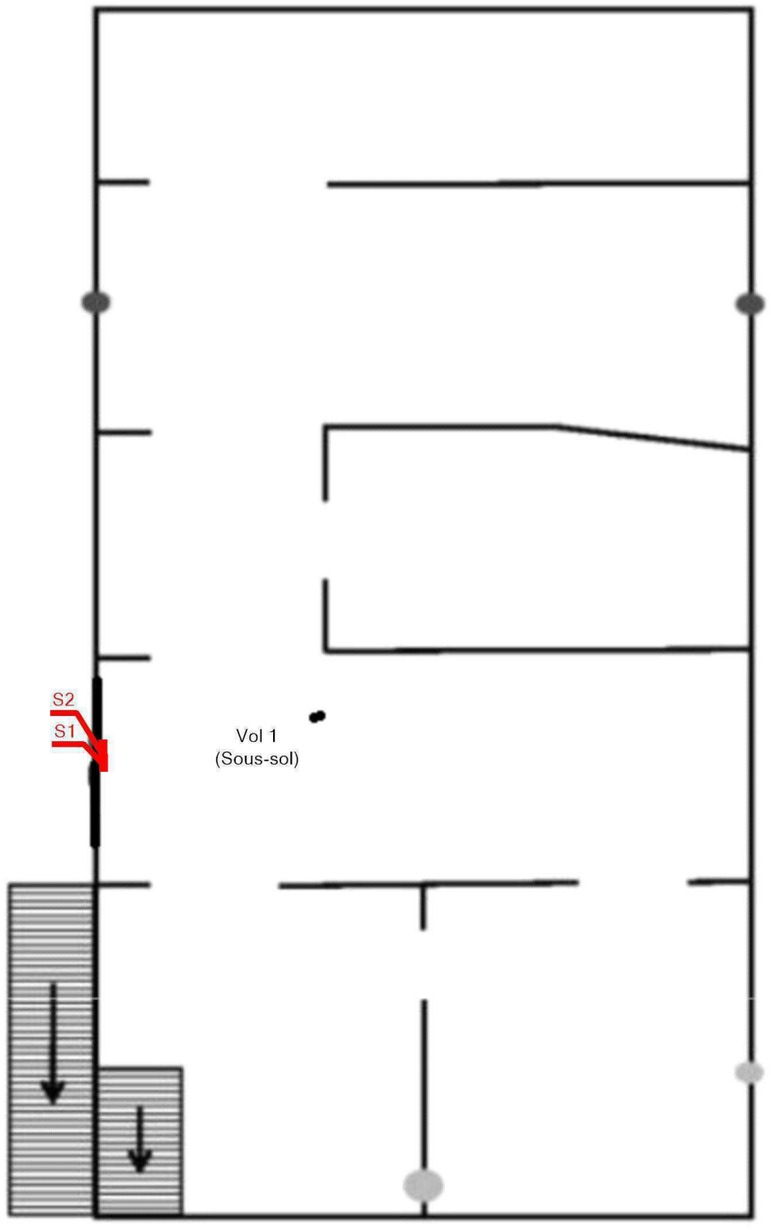


Légende	
	S2: Conduit en fibres-ciment
	S1: Conduit en fibres-ciment

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

SOUS SOL - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002Y6004085

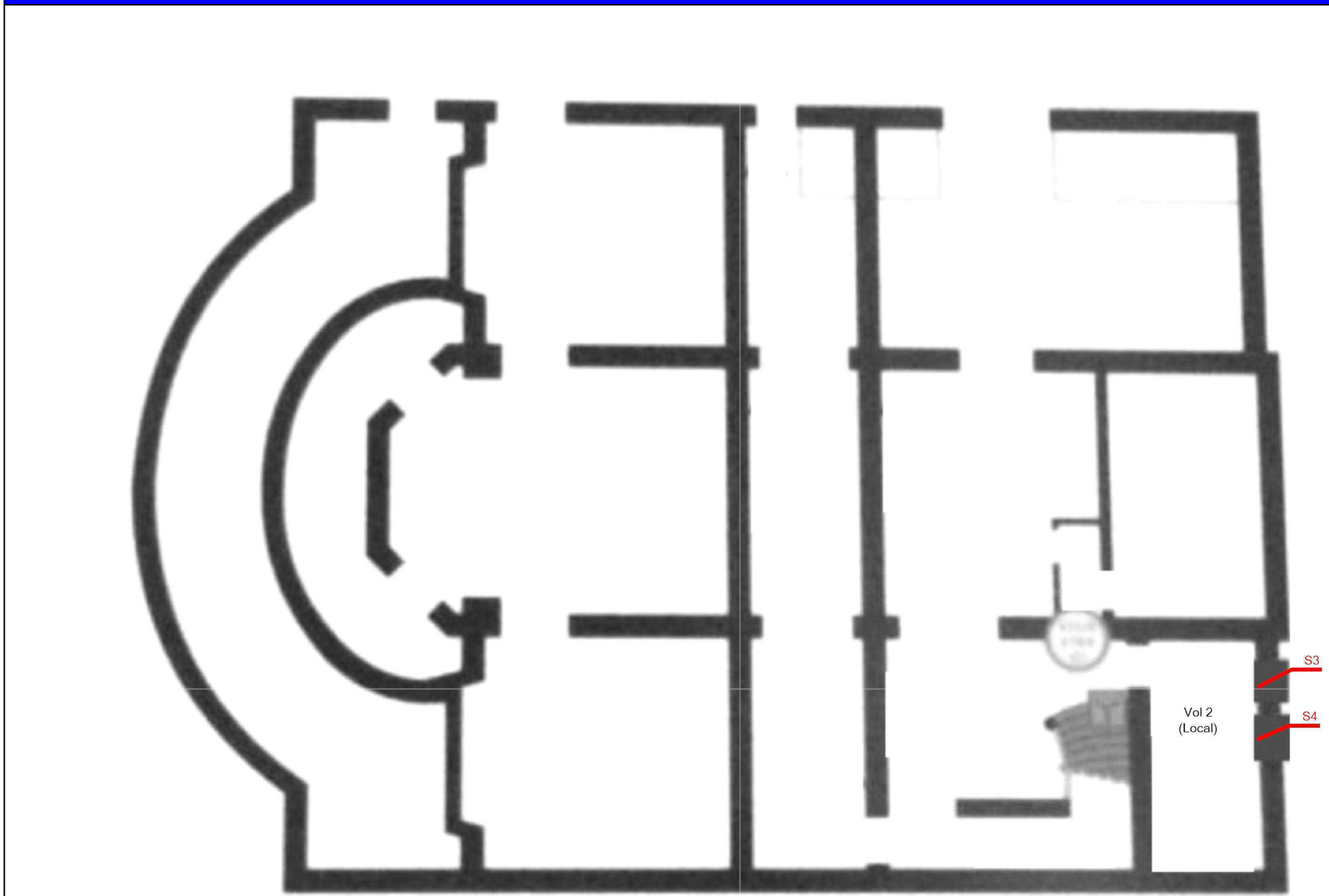


Légende	
	S2: Conduit en fibres-ciment
	S1: Conduit en fibres-ciment

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

SOUS SOL 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002Y6004085

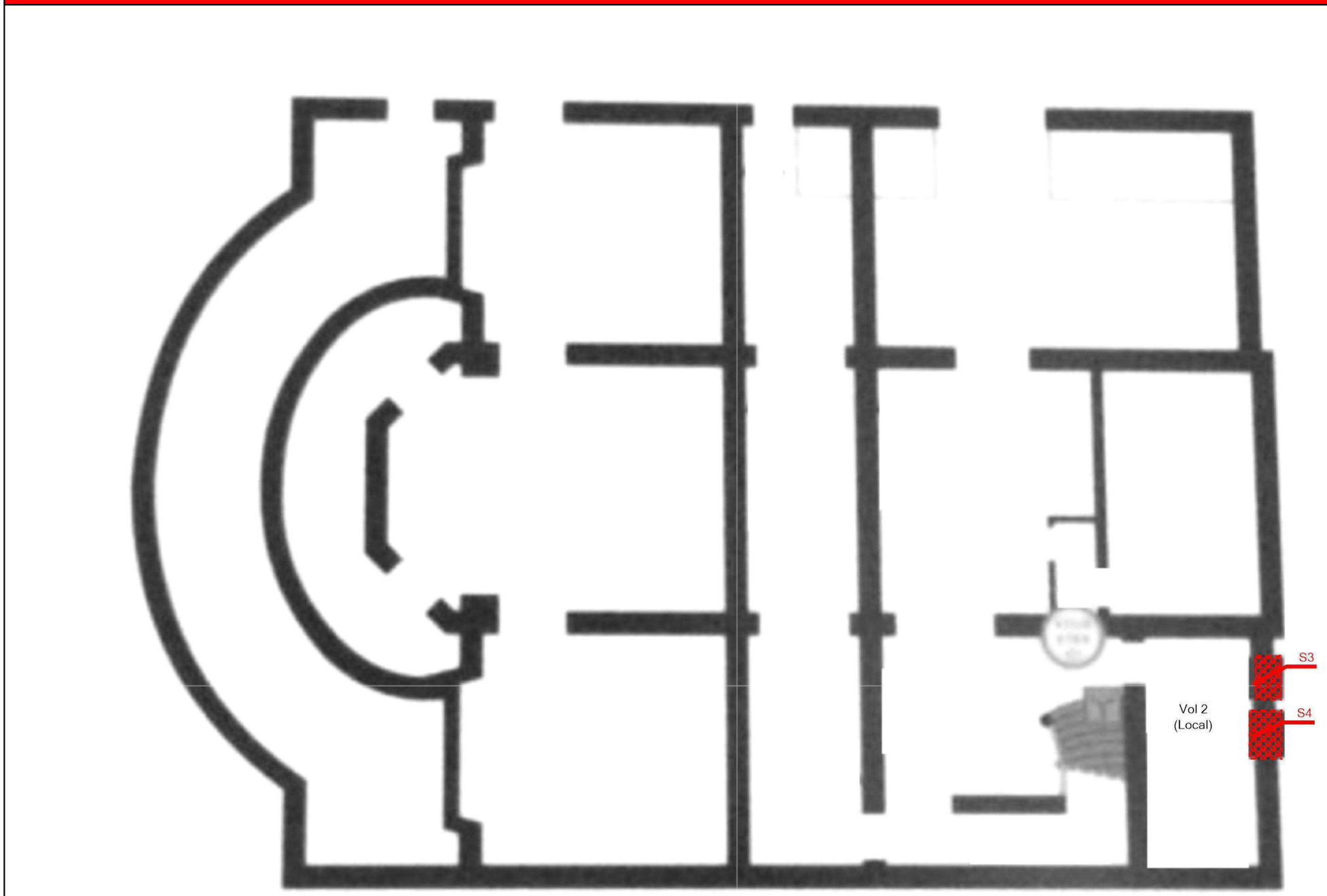


Légende	
S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

SOUS SOL 2 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002Y6004085

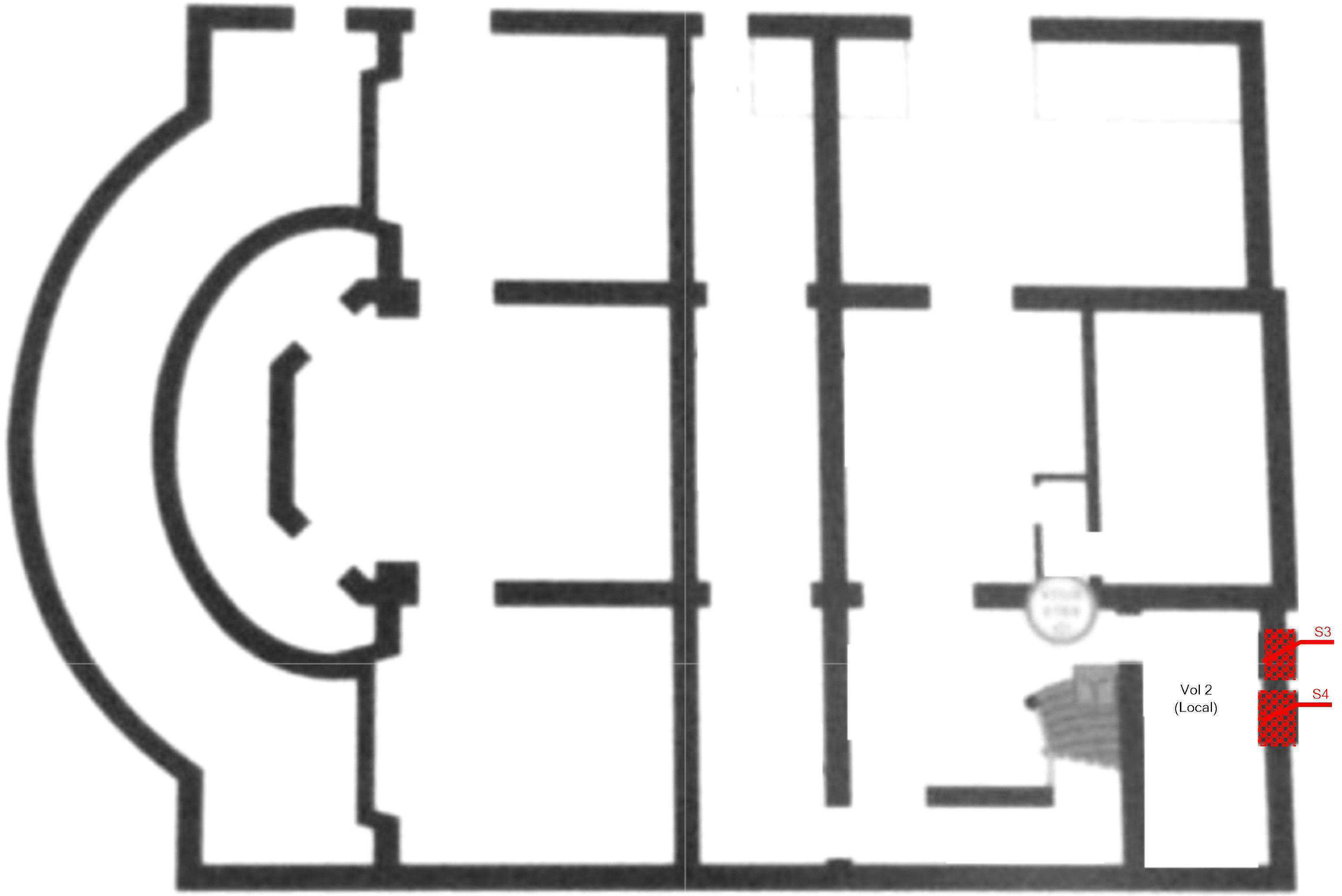


Légende	
	S4: Conduit en fibres-ciment
	S3: Conduit en fibres-ciment

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

SOUS SOL 2 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002Y6004085



Légende	
	S4: Conduit en fibres-ciment
	S3: Conduit en fibres-ciment

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

3ÈME ETAGE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002Y6004085



Légende	
S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

3ÈME ETAGE - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002Y6004085



Légende	
	S5: Dalles plastiques

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

3ÈME ETAGE - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002Y6004085



Légende	
	S5: Dalles plastiques

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
45 RUE DU GRAND CHEMIN 59100 ROUBAIX	Tribunal dInstance	03/01/2023	FOURMESTRAUX VIRGINIE

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

☐ Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
S5 - 4 (S5)	3ème Etage - Vol 3 (Palier)	Présence sur présentation de documents
S5 - 2 (S5)	3ème Etage - Vol 3 (Palier)	Présence sur présentation de documents
S1 - 2 (S1)	Sous sol - Vol 1 (Sous-sol)	Présence sur présentation de documents
S2 - 2 (S2)	Sous sol - Vol 1 (Sous-sol)	Présence sur présentation de documents
S1 - 4 (S1)	Sous sol - Vol 1 (Sous-sol)	Présence sur présentation de documents
S1 - 6 (S1)	Sous sol - Vol 1 (Sous-sol)	Présence sur présentation de documents
S2 - 4 (S2)	Sous sol - Vol 1 (Sous-sol)	Présence sur présentation de documents
S3 - 2 (S3)	Sous sol 2 - Vol 2 (Local)	Présence sur présentation de documents
S4 - 2 (S4)	Sous sol 2 - Vol 2 (Local)	Présence sur présentation de documents



S1 - 2 (S1)



S2 - 2 (S2)



S3 - 2 (S3)



S4 - 2 (S4)



S5 - 4 (S5)



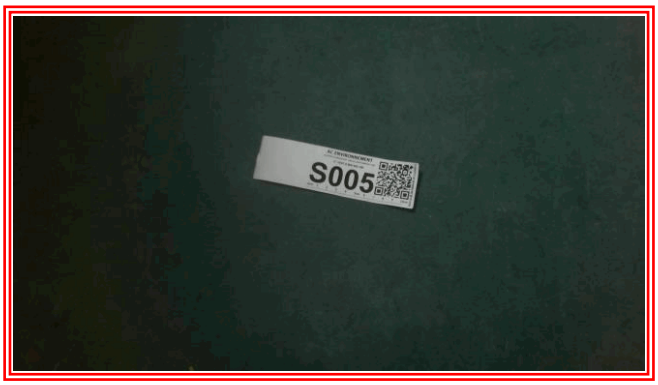
S1 - 4 (S1)



S1 - 6 (S1)



S2 - 4 (S2)



S5 - 2 (S5)

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002Y6004085
Materiau : Conduit en fibres-ciment
Réf mesure : S1
Destination du local :
Date évaluation : 03/01/2023
Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 1 (Sous-sol)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat : **Action corrective de premier niveau**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC1 (Action corrective de niveau 1) :

Cette action corrective consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

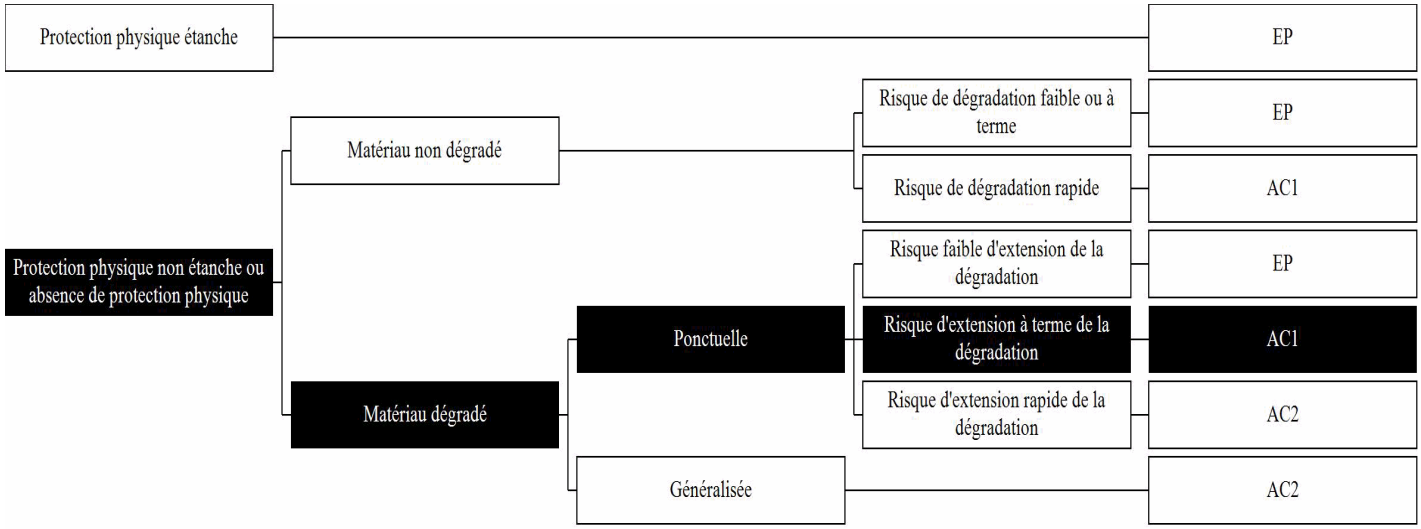
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002Y6004085
Réf mesure : S2
Date évaluation : 03/01/2023
Batiment :

Materiau : Conduit en fibres-ciment
Destination du local :
Local ou zone homogène :
Vol 1
(Sous-sol)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**



Résultat : **Action corrective de premier niveau**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC1 (Action corrective de niveau 1) :

Cette action corrective consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002Y6004085
Materiau : Conduit en fibres-ciment
Réf mesure : S3
Destination du local :
Date évaluation : 03/01/2023
Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 2 (Local)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat : **Action corrective de premier niveau**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC1 (Action corrective de niveau 1) :

Cette action corrective consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002Y6004085
Materiau : Conduit en fibres-ciment
Réf mesure : S4
Destination du local :
Date évaluation : 03/01/2023
Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 2 (Local)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat : **Action corrective de premier niveau**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC1 (Action corrective de niveau 1) :

Cette action corrective consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PRODUITS DE LA LISTE B

Réf commande : 002Y6004085
Materiau : Dalles plastiques
Réf mesure : S5
Destination du local :
Date évaluation : 03/01/2023
Local ou zone homogène :
Batiment : Vol 3 (Palier)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	**Résultat**
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat : **Evaluation périodique**
Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) :

Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Reportage photographique du DDT

photo 1



photo 0



photo 2



ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance AC 2024 1/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, certifions que la société :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également l'assuré additionnel :

AC ENVIRONNEMENT

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycyliques (HAP)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat parasitaire
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
- Information sur la présence d'un risque de mérule
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Tous Audits Energétiques, y compris réglementaire
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS)
- Certificat de décence - Loi SRU
- Mesure du Radon dans les bâtiments
- Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
- Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Diagnostic d'accessibilité handicapés
- Etudes thermiques
- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.
- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques ;

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutter
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, David Hullin, Dr. Thomas Kuhnt, Claire McDonald

Assurance AC 2024 2/2

Tour Trinity
1 bis Place de la Défense - CS 20298
92095 Paris La Défense Cedex
T: +33 (0) 1 44 05 56 00
F: +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise.
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement **(pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)**	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels	**3 000 000 EUR**	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2024 au 31/12/2024, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mercredi 6 décembre 2023 – VL/CPM

HDI Global SE
Tour Trinity
1 bis Place de la Défense
92095 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 1 44 05 56 00 - Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Board of Management: Dr. Edgar Puls (Chairman), Ralph Beutter
Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian Hermelingmeier, David Hullin, Dr. Thomas Kuhnt, Claire McDonald

Attestation AC 2023

GROUPE AC ENVIRONNEMENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Mme Dominique BISAGA, présidente de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'habitation, ainsi qu'à l'article L126-26 et L.128-28-1 du même code, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code, ainsi que l'ensemble des repérages de l'amiante prévus par le Code de la santé publique et le Code du travail ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 126.24 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-9 du même code ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 126-26 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'audit énergétique prévu à l'article L126-28-1 du même code
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du même code.

Ceci s'applique aussi à toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscriptrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus, ainsi que toute autre prestation couverte par notre contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 24 février 2023

Dominique BISAGA

AC ENVIRONNEMENT - SIEGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
04 77 44 92 44 - 04 81 17 01 15 - contact@ac-environnement.com
0 800 400 100
www.ac-environnement.com

BUREAU VERITAS CERTIFICATION – 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE - 8176086

BUREAU VERITAS Certification

Certificat
Attribué à
Madame FOURMESTRAUX Virginie

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L.271-6 et R.271-1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L.271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	02/04/2019	01/04/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/10/2020	21/10/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/01/2021	27/01/2028
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/01/2021	27/01/2028

Date : 28/01/2021 Numéro de certificat : 8176086

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

BUREAU VERITAS

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0067
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

ANNEXE: DOCUMENTS

BUREAU VERITAS CERTIFICATION – 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE - 8176086



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à
Madame FOURMESTRAUX Virginie

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	02/04/2019	01/04/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2019	19/02/2024
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/10/2020	21/10/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/01/2021	27/01/2028
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/01/2021	27/01/2028

Date : 28/01/2021 Numéro de certificat : 8176086
Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES